

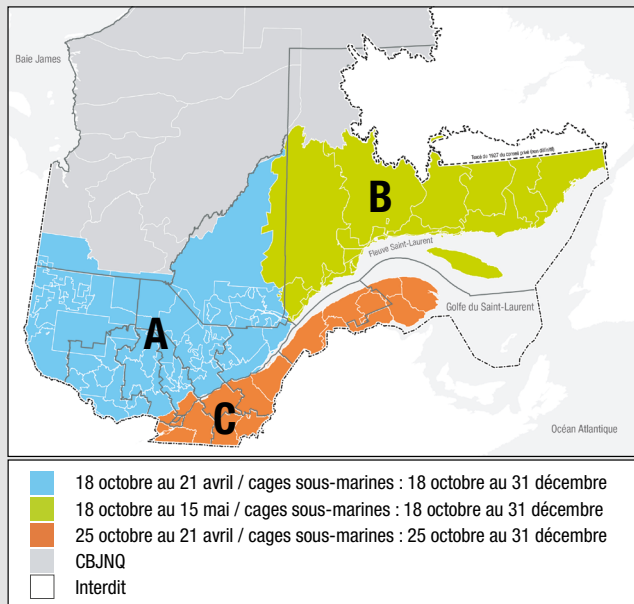
BILAN PROVINCIAL DE L'EXPLOITATION DU VISON D'AMÉRIQUE

(2012-2021)

Réglementation

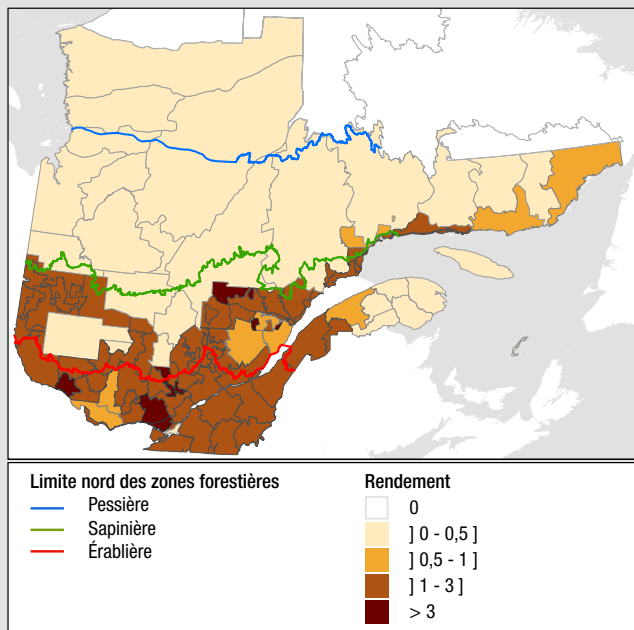
(en date de la saison 2021-2022)

Secteurs et périodes de piégeage – vison d'Amérique



Rendement annuel moyen

(nombre de captures/100 km²) – vison – 2012-2021



Ce bilan dresse le portrait de l'exploitation du vison d'Amérique depuis la mise en œuvre du Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025 (PGAAP 2018-2025). Il s'agit d'une occasion de faire un suivi de l'état des populations quatre ans après la mise en place des nouvelles modalités de gestion. Il est à noter que d'autres événements majeurs (fermeture de la plus importante maison d'enchères et COVID-19) ont bouleversé le monde du piégeage durant cette même période et ont pu influencer sur les indicateurs présentés ci-dessous.

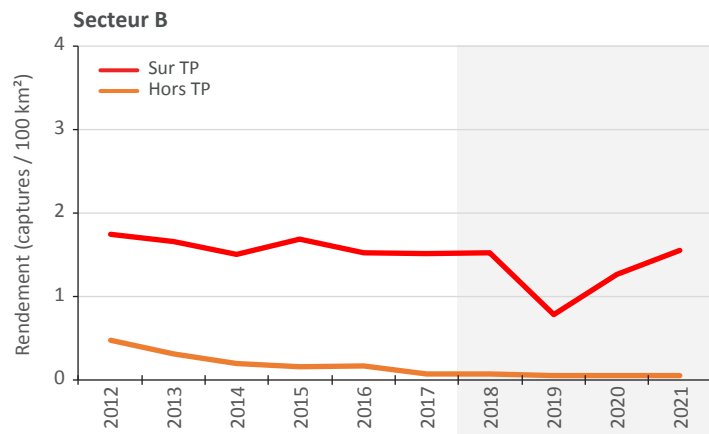
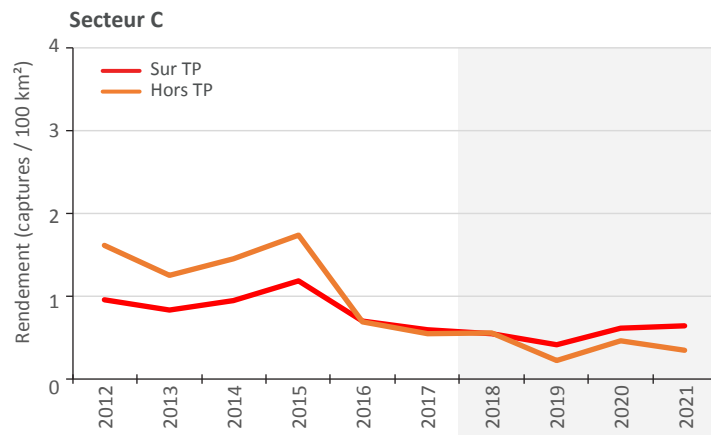
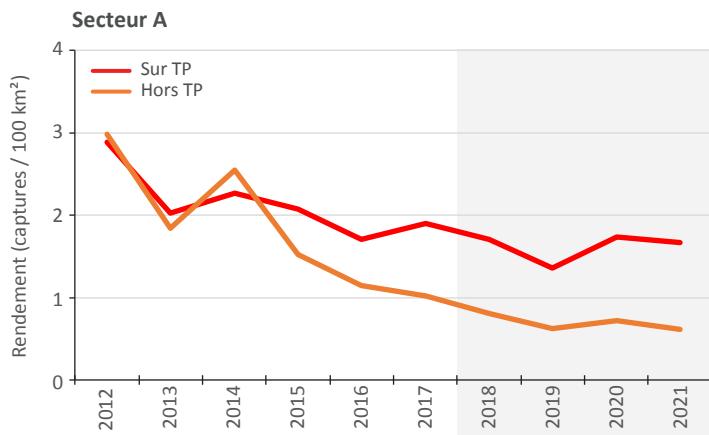
En raison de la grande superficie du Québec et du fort gradient climatique qui le caractérise d'ouest en est et du nord au sud, l'habitat des animaux à fourrure se subdivise en trois grandes zones forestières : la zone de l'érablière au sud (forêt principalement feuillue), la zone de la pessière au nord (forêt résineuse) et la zone de la sapinière au centre (forêt de transition mixte, recouverte à la fois d'arbres feuillus et résineux). Par ailleurs, le mode de gestion du piégeage des animaux à fourrure sur les terrains de piégeage (TP) est lié à des baux de droits exclusifs, alors qu'à l'extérieur de ce réseau, les piégeurs n'ont pas de droits exclusifs de piégeage. Il convient également d'analyser les données disponibles en distinguant les deux réseaux.

Ce bilan présente les indicateurs de suivi des transactions impliquant des fourrures brutes (données provenant des formulaires MELCCFP-414), soit le rendement et la récolte, ainsi que ceux des populations d'animaux à fourrure (données provenant des carnets du piégeur), soit l'abondance, la tendance et le succès de piégeage (voir l'encadré). Il se base donc sur l'analyse de données partielles et disponibles sur le piégeage et le commerce des fourrures brutes. Par contre, pour les espèces concernées, il n'y a aucune comptabilisation du nombre d'animaux prélevés par d'autres activités destinées à des fins d'intérêt public (p. ex. contrôle d'animaux jugés importuns).

Rendement

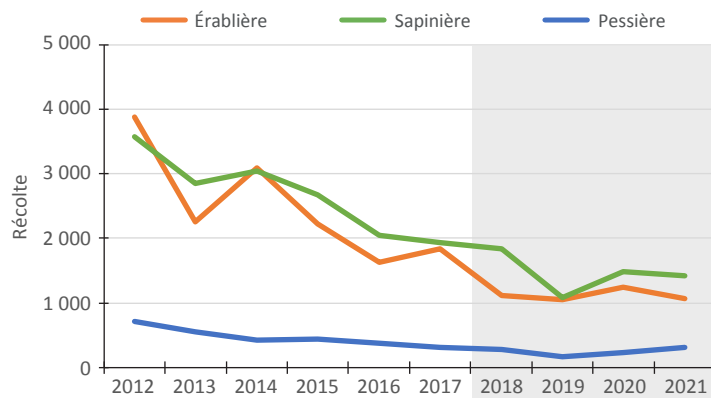
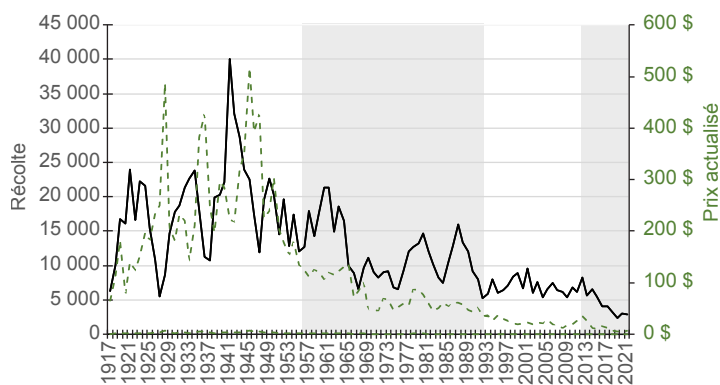
Bien que le vison soit présent sur la presque totalité du territoire du Québec, sa récolte se concentre dans les zones de l'érablière et de la sapinière.

Au cours des années précédant la mise en place du plan de gestion, des baisses du rendement du vison étaient observables, notamment dans l'ouest et le sud de la province (secteurs A et C). Depuis 2018, ces baisses se sont stabilisées après un raccourcissement de la période de piégeage par la fin, sauf hors des terrains de piégeage où la baisse se poursuit (voir aussi l'encadré). Le secteur B, quant à lui, semble avoir maintenu un rendement assez constant depuis 10 ans.

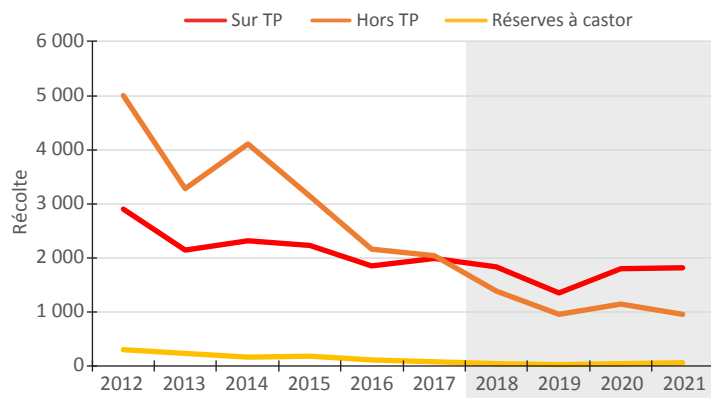


Note : Le cadre indique la période couverte par le Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025. TP : Terrain de piégeage avec bail de droits exclusifs de piégeage.

Récolte



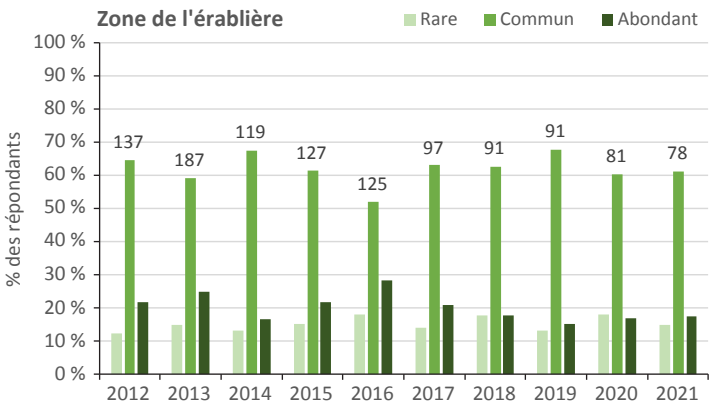
Après plusieurs années en dents de scie, on remarque une baisse durable du prix de la fourrure de vison vers la fin des années 1950. Cela pourrait être une conséquence de la baisse de la demande pour les fourrures sauvages au bénéfice des fourrures d'élevage jugées de meilleure qualité à cette époque. À partir des années 1990 et jusqu'aux années 2010, la récolte et les prix ont été relativement stables, avant de baisser à nouveau. À la suite de ce déclin amorcé en 2012, la faillite de la plus importante maison d'enchères, Les Encans de fourrures d'Amérique du Nord (NAFA), en 2019, a provoqué la fermeture de plusieurs fermes d'élevage de visons, ce qui a entraîné la baisse des prix pour la fourrure d'élevage, mais aussi sauvage pour cette espèce. En 2021-2022, les fourrures de vison sauvage se sont transigées en moyenne à 7 \$ au Québec.



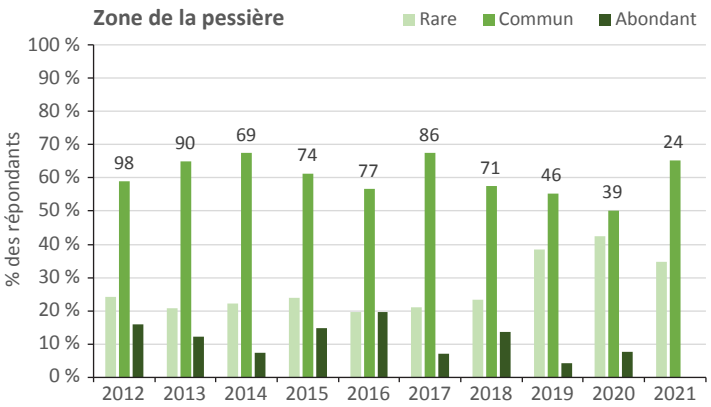
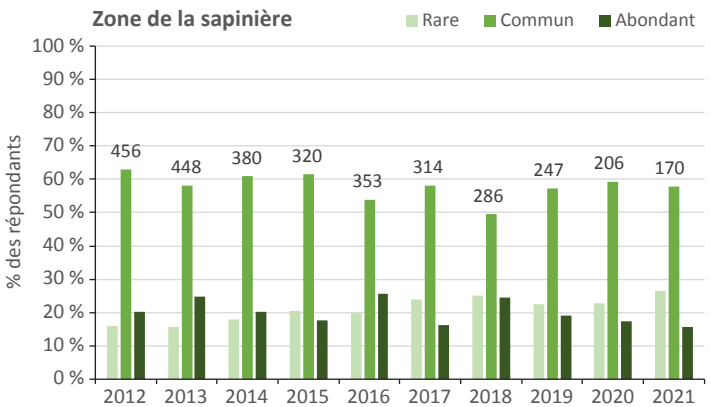
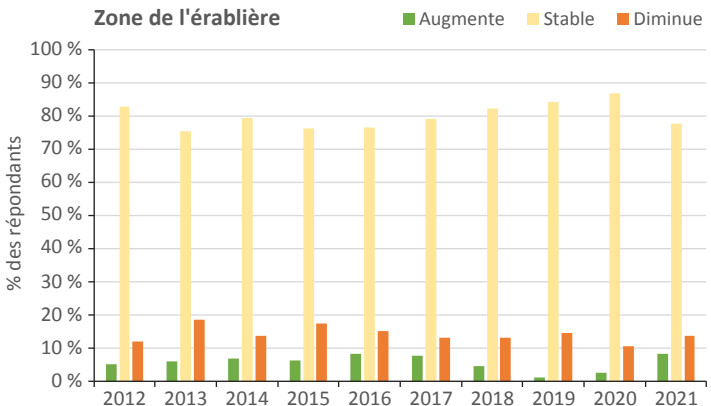
On note une diminution de la récolte partout au Québec, plus particulièrement dans les zones de la sapinière et de l'érablière, depuis 10 ans. C'est sur le territoire hors TP que cette baisse est la plus marquée, avec 5 fois moins de fourrures transigées en 10 ans.

Carnet du piégeur

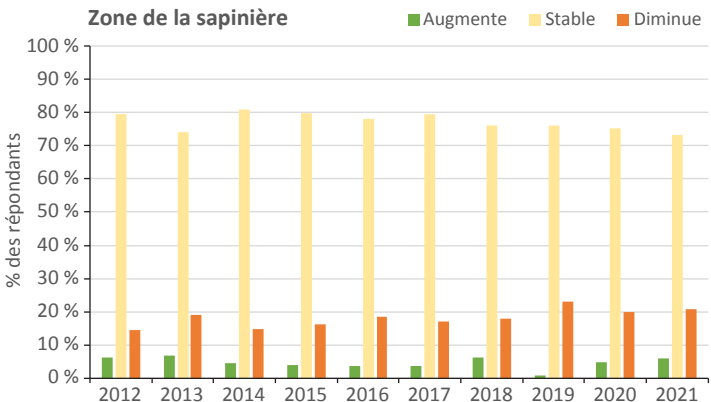
Malgré le fait que remplir le carnet soit une façon pour les piégeurs de contribuer à la gestion des espèces, le nombre de carnets retournés chaque année est en forte baisse. Le carnet du piégeur est un outil de suivi des populations très important, essentiel à la saine gestion des animaux à fourrure. Il fournit des indicateurs de l'état des populations qu'il est impossible d'obtenir en se basant uniquement sur les transactions commerciales impliquant des fourrures brutes. Nous encourageons fortement les piégeurs à remplir un carnet et à le retourner après leur saison. Considérant le nombre plutôt faible de carnets remplis dans la zone de la pessière (24 en 2021-2022) et dans celle de l'érablière (78 en 2021-2022), il convient d'être plus prudent dans l'interprétation des données dans ces deux zones.

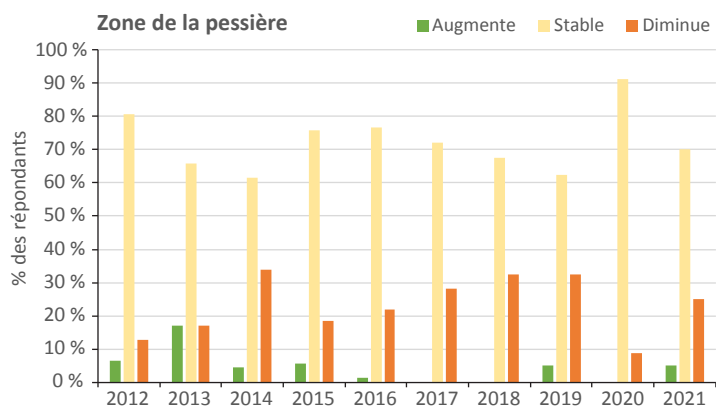


Note : Les chiffres présentés dans les graphiques indiquent le nombre de carnets du piégeur reçus chaque année dans les zones forestières.

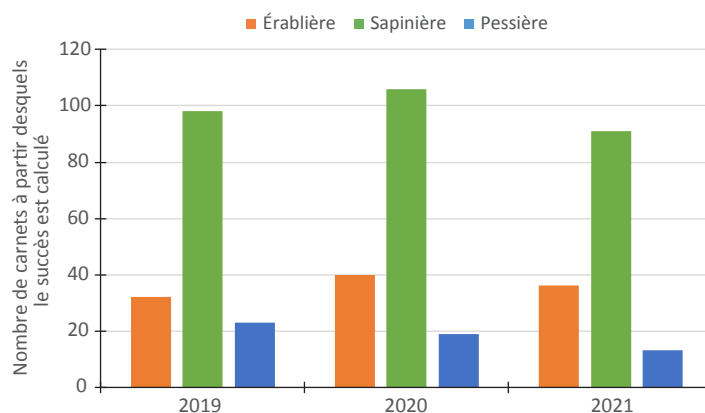
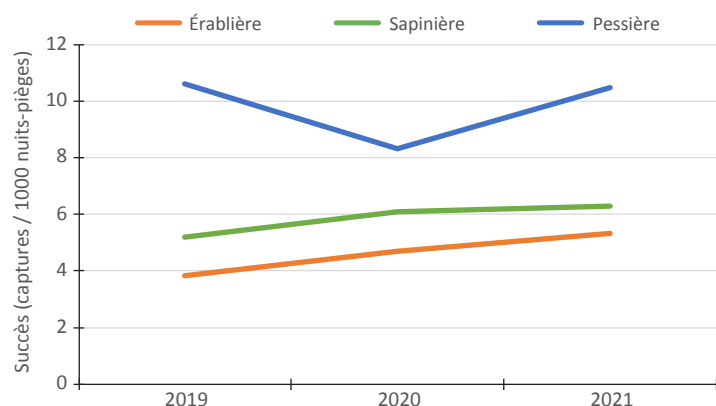


La majorité des piégeurs considèrent que le vison est commun dans toutes les zones forestières. Cependant, près de 40 % des piégeurs notent qu'il est rare dans la zone de la pessière depuis 2019.





La majorité des piégeurs jugent que les populations de visons sont stables depuis 10 ans dans toutes les zones forestières. Dans la zone de la pessière, 20 à 30 % des piégeurs notent des diminutions depuis quelques années.



Depuis 2019, les piégeurs colligent l'effort qu'ils ont déployé pour capturer des visons (et des rats musqués, puisqu'ils se capturent souvent dans les mêmes engins). Cette information permet de calculer le succès de piégeage, un indicateur qui permet de détecter des variations dans la densité de population au fil des années. Bien que la série temporelle soit courte, le succès de piégeage est stable dans les trois zones. Par ailleurs, même si cet indicateur apparaît deux fois plus élevé dans la pessière comparativement aux autres zones de végétation, le faible nombre de répondants (entre 24 et 46) impose une prudence à cette interprétation.

Synthèse et conclusion

Indicateurs de suivi (depuis 2018)

Rendement	=
Récolte	=
Abondance	commun
Tendance	=
Succès	=

= : stable;
 +/- : en légère diminution ou tendance variable selon les zones forestières;

=/+ : en légère augmentation ou tendance variable selon les zones forestières;
 - : en diminution;
 + : en augmentation.

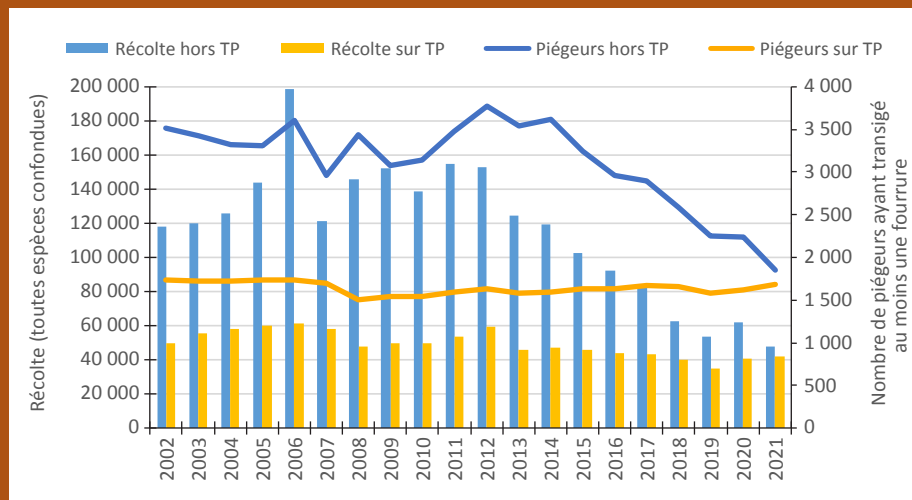
Tous les paramètres de suivi indiquent que, malgré une baisse notable dans la dernière décennie, la récolte semble plutôt stable depuis la mise en place du plan de gestion. Les populations de visons semblent, elles aussi, stables et communes sur l'ensemble du territoire, bien qu'une diminution de l'abondance ait été notée pour le domaine de la pessière.

Avec le déclin récent de la production de la fourrure d'élevage du vison au Québec, la popularité de la fourrure sauvage a connu une très forte baisse et ses prix ont été les plus bas jamais enregistrés historiquement (2020 et 2021). Autrefois, la prospérité de son activité d'élevage semble avoir contribué à maintenir une demande importante et des prix plus élevés en raison d'un approvisionnement constant en qualité et en quantité plus importantes, une offre que la fourrure à l'état sauvage tarde de concurrencer sur le marché actuel. Maintenant, la commercialisation de sa fourrure sauvage est devenue marginale, un changement qui reste à surveiller en fonction de l'évolution des prix et de sa demande sur le marché international dans le futur pour confirmer une réelle dévaluation par rapport à celle provenant de l'élevage.

Depuis la saison 2012-2013, on observe une baisse constante du nombre de piégeurs « actifs » (ayant fait au moins une transaction impliquant une fourrure) hors terrain de piégeage. Cela se traduit par une baisse globale de la récolte des animaux à fourrure. Pourtant, ce territoire libre est principalement présent dans le sud du Québec, accessible et à proximité du lieu de résidence de la plus grande partie des citoyens du Québec. C'est aussi là où les risques de conflits entre les animaux et les humains sont les plus élevés. Cette baisse du nombre de piégeurs actifs pourrait entraîner une hausse des enjeux de cohabitation et un déplacement des activités de piégeage vers des activités de contrôle ne mettant pas les animaux en valeur.

D'un autre côté, le nombre de piégeurs sur terrain de piégeage et leur récolte se maintiennent, ce qui est logique puisque les détenteurs de droits exclusifs de piégeage doivent assurer une récolte minimale pour conserver leurs terrains de piégeage, sans aucune obligation de commercialiser l'excédent ou le surplus.

Étonnamment, le nombre de permis vendus annuellement est resté constant depuis 20 ans (autour de 7 500). En effet, chaque année, entre 30 % et 50 % des piégeurs ne commercialisent aucune fourrure en leur nom sur le marché. Les piégeurs peuvent conserver leurs prises à des fins personnelles ou pour une mise en vente ultérieure.



Les informations collectées dans le carnet du piégeur permettent de produire ce bilan de situation. Merci de collaborer activement à la gestion des animaux à fourrure en retournant votre carnet dûment rempli !

